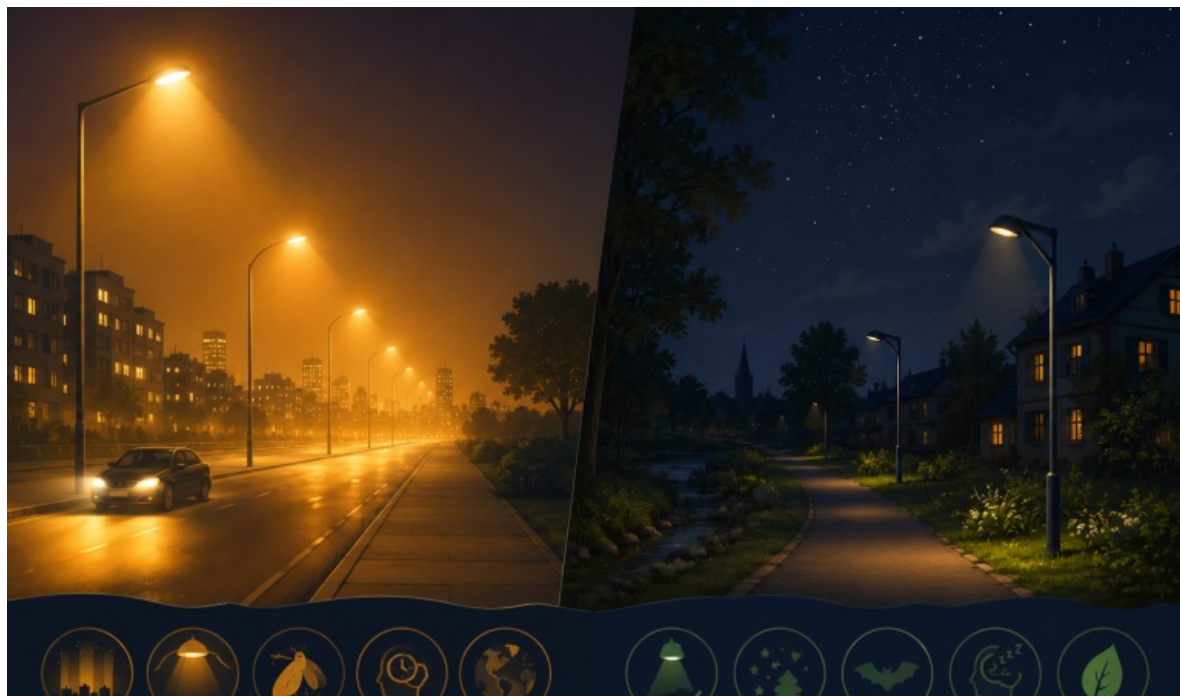


Eclairage public : votre avis compte !

En 2024 l'éclairage public de Feucherolles a été entièrement repensé. Il répondait à un double objectif : réduire les coûts énergétiques et améliorer notre impact environnemental.



Concernant nos finances le résultat est net : **réduction de la facture énergétique de 80%**.

Grâce à l'établissement d'un SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) la commune a bénéficié d'une subvention de la Région à hauteur de 50% des luminaires sous condition de moduler l'intensité lumineuse au cours de la nuit et ainsi améliorer notre impact environnemental.

Actuellement, l'éclairage est en fonction selon l'intensité et les tranches horaires suivantes :

- De la tombée du jour jusque 22h : 100% d'intensité
- 22h- 00h : 50% d'intensité
- 00h-05h : 0% d'intensité
- 05h-lever du jour : 50% d'intensité

La commune avait choisi de tester ce dispositif pendant une année entière puis de refaire un questionnaire. Celui-ci a été reporté après les élections municipales pour des raisons réglementaires.

Depuis ces dernières élections nous avons modifié les réglages les vendredis et samedis soirs : l'extinction est reportée à 01h.

Concernant la sécurité, les gendarmes nous ont affirmé que les cambriolages ont lieu principalement la journée ou en début de soirée et que l'éclairage semble faciliter les infractions. Cela est confirmé par les faits survenus depuis la mise en place de l'extinction nocturne sur notre territoire, il n'y a pas de corrélation entre l'éclairage et la délinquance.

Tous les points lumineux sont commandés par des horloges astronomiques qui permettent de piloter l'intensité de l'éclairage, son extinction pendant des plages horaires, ainsi qu'un suivi en temps réel de la consommation électrique.

Nous vous demandons de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire suivant qui déterminera les choix retenus pour notre éclairage public.

Indique un champ requis

A partir de quelle heure souhaitez vous que l'intensité de l'éclairage public soit baissé de 50 % ?

- 21h
- 22h
- 23h

A quelle heure souhaitez-vous l'extinction totale de l'éclairage public (hors vendredi et samedi soir) ?

- 23h
- Minuit
- 1h

A quelle heure souhaitez-vous l'extinction totale de l'éclairage public les vendredis et samedis soir ?

- Minuit
- 1h
- 2h

Souhaitez vous que cet horaire soit étendu aux veilles de jours fériés ?

- Oui
- Non

A quelle heure souhaitez-vous le rallumage à 50 % d'intensité les jours de semaine ?

- 5h
- 6h
- 6h30

A quelle heure souhaitez-vous le rallumage à 50% les samedis, dimanches et jours fériés ?

- 5h
- 6h
- 7h

Pensez-vous que les éclairages nocturnes des résidences qui ne dépendent pas de la municipalité devraient suivre les mêmes horaires d'utilisation que ceux de l'éclairage public ?

- Oui
- Non

Les monuments de Feucherolles qui sont éclairés la nuit (église...) doivent-ils aussi suivre les mêmes horaires ?

- Oui
- Non

Les panneaux lumineux d'information de la commune, pensez-vous qu'il faut les éteindre à :

- 21h
- 22h
- 23h

Avez-vous d'autres propositions concernant l'éclairage public ?

Pour information : la gestion actuelle de l'éclairage public a permis à la Commune de valider une étoile au label Villes et Villages Étoilés en novembre 2025. (1/3 de l'humanité ne voit plus la voie lactée)

Soumettre